



La médaille de la famille de France et son éventuelle prime de 300€

Actualité législative publié le 20/05/2023, vu 3943 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

La médaille de l'enfance et des familles et son éventuelle prime de 300€ versée par la CAF

Code de l'action sociale et des familles ou CASF, dila, légifrance :

Article D215-7

Modifié par Décret n°2022-203 du 17 février 2022 - art. 1

I.-**La médaille de l'enfance et des familles** est une **distinction honorifique** décernée afin de rendre **hommage** à leurs **mérites**, et de leur témoigner la **reconnaissance** de la Nation :

1° Aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement **au moins quatre enfants français** ;

2° Aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement **un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile**.

[...]

Source à jour et de plus :

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006178332>

DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2124>

https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9daille_de_la_famille

<https://www.nord.gouv.fr/Demarches/Autres-demarches/Distinctions-honorifiques-et-medailles/Medaille-de-la-famille>

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/medaille-enfance-familles>

<https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections-et-citoyennete/Distinctions-honorifiques/Medailles-instruites-par-une-autre-autorite/Medaille-de-la-famille-francaise>

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Demarches/Distinctions-honorifiques-et-Medailles/Les-medailles-d-honneur/Medaille-de-la-Famille>

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/medaille-enfance-familles>

DE PLUS ENCORE : l'éventuelle prime de 300€ versée aux familles médaillées :

Prime médaillée de la Famille : une aide de 300€ à partir de 4 enfants

Mal connue des aides famille nombreuse, la prime aux médaillés de la Famille représente tout de même la coquette somme de 300 €.

Toutes les Caisses d'allocations familiales ne la versent pas pour autant. [...]

Source :

<https://www.aide-sociale.fr/aides-famille-nombreuse/>

ENFIN :

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-nord/offre-de-service/thematique-libre/la-prime-aux-medailles-de-la-famille>